

e. Assurer la bonne gestion financière et vérifier les dispositifs budgétaires de la communauté.

119. Indiquez ce qu'on entend par motion de censure. **(EXETAT 2011)**

a. Il s'agit des formalités devant être observées pour parvenir à une solution.

b. Une sanction défavorable à l'égard de la politique d'un gouvernement, votée par une assemblée.

c. Un accord d'une forte majorité d'opinion publique.

d. Une sanction favorable à l'égard de la politique d'un gouvernement.

e. Un vote de désapprobation (doute) pour quelqu'un.

120. Pendant la transition politique 1+4 qu'a connue la République Démocratique du Congo, le vice-président qui s'est occupé des prix des denrées alimentaires est : **(EXETAT 2014)**

a. Azarias RUBERWA MANYA.

b. Jean-Pierre BEMBA GOMBO. www.ecoles-rdc.net

c. Olivier KAMITATU MASAMBA.

d. Yerodia ABDOULAY NDOMBASI.

e. Arthur Z'HAIDI NGOMA.

121. Indiquez ce qu'on entend par consensus. **(EXETAT 2011)**

a. Il s'agit des formalités devant être observées pour parvenir à une solution.

b. Une sanction défavorable à l'égard de la politique d'un gouvernement, votée par une assemblée.

c. Un accord d'une forte majorité d'opinion publique.

d. Une sanction favorable à l'égard de la politique d'un gouvernement.

e. Un vote de désapprobation (doute) pour quelqu'un.

122. Indiquez ce qu'on entend par motion de défiance. **(EXETAT 2011)**

a. Il s'agit des formalités devant être observées pour parvenir à une solution.

b. Une sanction défavorable à l'égard de la politique d'un gouvernement, votée par une assemblée.

c. Un accord d'une forte majorité d'opinion publique.

d. Une sanction favorable à l'égard de la politique d'un gouvernement.

e. Un vote de désapprobation (doute) pour quelqu'un.

123. Indiquez le régime politique où le premier ministre est nommé par le président de la République. **(EXETAT 2011)**

a. Bicaméral

b. démocratique

c. parlementaire

d. présidentiel

e. semi-présidentiel